

Publication de décrets

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de son président,

arrête:

Article unique Les actes législatifs suivants sont publiés dans la Feuille officielle:

1. Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (RER), du 26 juin 2012.
2. Décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Pour une participation des grandes fortunes limitées dans le temps", du 26 juin 2012.

Neuchâtel, le 4 juillet 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décrets publiés dans la Feuille officielle N° 27 du 6 juillet 2012)